

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL SRA N° 2025/L424 DU 23 DÉCEMBRE 2025  
MODIFIANT L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL SRA N° 2025/L157DU 28 AVRIL 2025  
PRESCRIVANT LA RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC  
ARCHÉOLOGIQUE PRÉVENTIF**

Le préfet de la région Grand Est  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Est  
Préfet du Bas-Rhin

**VU** le code du patrimoine et notamment son livre V, titre II, relatif à la législation et à la réglementation de l'archéologie préventive ;

**VU** l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

**VU** l'arrêté du 7 février 2022 portant définition des données scientifiques de l'archéologie et de leurs conditions de bonne conservation ;

**VU** le décret du 19 novembre 2025 portant nomination de Monsieur Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin à compter du 1er décembre 2025, date de son installation ;

**VU** l'arrêté de la ministre de la Culture en date du 7 janvier 2025 nommant Madame Isabelle CHARDONNIER, directrice régionale des affaires culturelles de la région Grand Est ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2025/525 en date du 1er décembre 2025 de Monsieur Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de la région Grand Est, portant délégation de signature (en matière d'administration générale) à Madame Isabelle CHARDONNIER, directrice régionale des affaires culturelles de la région Grand Est ;

**VU** l'arrêté n° 2025/05 du 1<sup>er</sup> décembre 2025 portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles (compétences générales) ;

**VU** le dossier de permis de construire déposé le 12 mars 2025 à la mairie de Metzervisse pour la Communauté de Communes de Cattenom et Environs sous le n° PC 57 465 25 00005 par Projects & Consulting, représenté par M. Pascal Zimmer – 1 rue de Turi – L-3378 Livange, pour le terrain situé à METZERVISSE (57), lieu-dit « route de Metzeresch / lotissement Le Clos Pavi », cadastré sections 18-39 – parcelles 265pp-264pp-263pp-267-268-269-275-202pp ; reçu le 1<sup>er</sup> avril 2025 ;

**VU** l'arrêté préfectoral SRA n° 2025/L157 en date du 28 avril 2025 prescrivant la réalisation d'un diagnostic archéologique ;

**VU** le nouveau dossier de permis de construire déposé le 26 novembre 2025 à la mairie de Metzervisse pour la Communauté de Communes de Cattenom et Environs sous le n° PC 57 465 25 00018 par la SCCV Pavi, représentée par M. Pascal Zimmer – 3 rue Théodore Monod – 57 140 Norroy-le-Veneur, pour le terrain situé à METZERVISSE (57), lieu-dit « route de Metzeresch / lotissement Le Clos Pavi », cadastré sections 18-39 – parcelles 265pp-264pp-263pp-267-268-269-275-202pp ; reçu le 10 décembre 2025

**CONSIDÉRANT** que le nouveau permis de construire concerne le même projet que celui qui a fait l'objet de la prescription initiale de diagnostic ;

## **ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**: Le présent arrêté modifie l'arrêté SRA n° 2025/L157 en date du 28 avril 2025. L'emprise du diagnostic, d'une superficie de 4 891 m<sup>2</sup>, est figurée sur le document graphique annexé au présent arrêté.

Les objectifs scientifiques et principes méthodologiques de l'opération restent inchangés.

**Article 2** : Le présent arrêté peut être contesté devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa réception.

**Article 3** : La directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la commune de Metzervisse, à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, à la SCCV Pavi et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Metz, le 23 décembre 2025

Le préfet de la région Grand Est  
et par délégation

La directrice régionale des affaires culturelles Grand Est  
et par subdélégation

La conservatrice régionale de l'archéologie adjointe  
Héloïse KOEHLER

**METZERVISSE (57)**  
 Route de Metzeresche / lotissement Clos Pavi  
 PC 57 465 25 00018

